

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2529

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	150 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Aide exceptionnelle pour les particuliers utilisant des granulés de bois (<i>ligne nouvelle</i>)	150 000 000	0
TOTAUX	150 000 000	150 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à apporter une aide exceptionnelle pour les particuliers utilisant des granulés de bois.

L'objectif est de permettre aux ménages qui se chauffent au moyen de granulés de bois, également appelés pellets de bois, de bénéficier d'une aide exceptionnelle face à l'augmentation exponentielle des prix depuis plusieurs mois.

Le poêle à granulés a largement été mis en avant comme un moyen de chauffage économe et vertueux. Un grand nombre de ménages a donc sauté le pas, changeant leur moyen de chauffage électrique, au gaz ou au fioul, pour un poêle à granulés. Rien que pour le premier trimestre 2022, le dispositif MaPrimeRénov' a contribué à soutenir l'installation de plus de 38 000 poêles à granulés.

Depuis plusieurs mois, le prix des pellets de bois s'envole, et rien n'a été anticipé. Alors que ces foyers ont fait le choix d'un nouveau mode de chauffage plus respectueux de l'environnement - à condition que ces granulés proviennent des sous-produits du bois -, ils se retrouvent à devoir faire

face à une augmentation indécente des prix sans pouvoir bénéficier du bouclier tarifaire, contrairement aux utilisateurs d'énergies fossiles. En 2021, cela représentait 1,5 millions de foyers pour qui, aujourd'hui, la facture a et continue à considérablement augmenter.

Ce n'est pas cohérent et c'est pourquoi, à défaut de ne pouvoir bloquer le prix des granulés de bois, nous proposons la mise en place d'une aide exceptionnelle afin d'alléger la facture des ménages se chauffant au poêle ou à la chaudière à granulés.

Cette mesure vise à abonder de 150 millions d'euros en crédits de paiement un nouveau programme intitulé « Aide exceptionnelle pour les particuliers utilisant des granulés de bois », en ponctionnant 150 millions d'euros en crédits de paiement sur l'action 12 du programme 345 "service public de l'énergie". Nous invitons le gouvernement à lever le gage.